

**DEMANDE DE RACCORDEMENT
AU RESEAU D'ALIMENTATION D'EAU POTABLE**

Demande à adresser au
**SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION D'EAU POTABLE
DE LA VALLEE DE LA DOLLER
15, Rue de Thann 68116 GUEWENHEIM
Tél : 03 89 82 59 57 syndicat@siaepdoller.fr**

Ouverture du Bureau : Lundi au vendredi de 8h à 12h et 13h30 à 17h30 fermé le vendredi après midi

Je soussigné

domicilié à

sollicite le branchement de mon immeuble situé à

.....

au réseau d'adduction d'eau potable du **SIAEP de la Vallée de la Doller**.

Je m'engage à payer au SYNDICAT (par l'intermédiaire de la Trésorerie de Masevaux) :

- 1) **Le montant du devis des frais de branchement**
- 2) **Le Droit de Branchement fixé à 400 € par délibération du Comité Directeur**
(+150€ par compteur supplémentaire)

Un devis estimatif des frais de raccordement vous sera communiqué après réception de votre demande. Après acceptation du devis des travaux, il vous appartient de nous retourner l'accord et ordre d'exécution des travaux accompagné de deux chèques à l'ordre du Trésor Public l'un d'un montant du devis l'autre du montant du droit de branchement.

La programmation et l'exécution des travaux ne pourront se faire en l'absence des règlements.

Je certifie que la conduite d'eau de mon branchement ne traverse aucune autre propriété, en dehors de celles dont les autorisations de passage, établies devant notaire, sont jointes à la présente demande de branchement.

Les travaux de raccordement au réseau Syndical ainsi que les travaux de mise en place de la conduite jusqu'à l'ensemble de comptage, ne pourront en aucun cas être réalisés par une autre entreprise que celle conventionnée par le Syndicat.

Fait à

Signature :

Le

Pièces à joindre à la demande de branchement :

1°) **Plans de masse et plan de situation** de l'immeuble à brancher. Sur ce dernier plan, vous indiquerez le tracé que vous souhaitez faire suivre à la conduite depuis le domaine public jusqu'à votre construction, ainsi que l'emplacement du compteur dans l'immeuble, sous réserve de son acceptation par le Syndicat. (Le devis tiendra compte de la pose au plus droit et au plus court).

2°) **Le n° de téléphone** auquel on peut vous joindre pendant nos heures de bureau :

.....

Adresse mail.....

3°) **La période souhaitée pour effectuer le branchement :**

.....

Un délai de 4 semaines est à prévoir pour l'exécution du branchement après retour de votre accord signé.
(délai D.I.C.T.)